



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°08-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 10 février 2025 par l'entreprise EGTP, laquelle souhaite effectuer des travaux de réparation de conduite cassée chemin de la Roche à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 17 février 2025 pour une durée de 30 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin de la Roche pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement
- Interdiction de dépasser

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 17 février 2025 au mardi 18 mars 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise EGTP, 805 rue Jacqueline Auriol ZAC des Murons 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, nom du responsable : ZINUTTI Julie tél : 04 77 52 58 27

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise EGTP, 805 rue Jacqueline Auriol ZAC des Murons 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 11 février 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 11/02/2025

Le Maire,
Frédéric MILLET

